



A vos cultures

N° 18 – 3 juillet 2019

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n° 20.

A RETENIR :

Maïs : Pyrale : pic de ponte attendu début de semaine prochaine dans l'Allier. Prévoir d'intervenir sur la fin de la semaine prochaine. Les trichogrammes doivent être en place.

MAÏS

Pour les 18 parcelles observées cette semaine, les stades sont compris entre 6 et 15 feuilles (cf BSV pour plus de détails).

Rappel : les feuilles ayant pu disparaître avec le gel sont à comptabiliser pour déterminer le stade du maïs.

PYRALE : Le vol de pyrales est en cours, le pic de vol et le pic de ponte devraient être atteints entre le 7 et le 14 juillet dans l'Allier voir détail ci-dessous :

Tableau des prévisions des dates de réalisation des stades de la Pyrale (source BSV)

Ville	Vol à partir de 500°C	Date pic de ponte 650°C	Date pic de larve 700°C
Clermont-Fd	24 juin	3 juillet	7 juillet
Issoire	25 juin	5 juillet	8 juillet
Montbeugny	28 juin	10 juillet	14 juillet
Vichy	26 juin	7 juillet	12 juillet

Les dates à venir sont calculées à partir des prévisions de températures Météo-France

Les traitements par trichogramme sont en place.

Pour les interventions chimiques, le traitement doit être positionné sur la fin de semaine prochaine.

- **Intervention au pic de vol :** il est possible d'utiliser le **CORAGEN** avec possibilité de moduler la dose (chlorantraniliprole 200g/l) 0.075 à 0.1 litre ou d'opter pour une pyréthriinoïde homologuée sur pyrale type **KARATE ZEON** à 0.2 litre (lambda cyhalothrine 100 g/l).

Si présence de pucerons au moment du traitement, opter pour le CORAGEN qui limitera le risque de pullulation de pucerons, car moins agressif sur les auxiliaires, même raisonnement si votre traitement vise également les Héliothis.

Rappelons qu'en cas d'intervention au stade « limite passage de tracteur » éloigné d'un pic de vol : optez pour le **CORAGEN** (chlorantraniliprole 200 g/l) à 0.125 litre qui offre la meilleure persistance.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"*